



Choisir
l'intérêt
général

*avec 13 engagements
pour les associations*



Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF



*Plaidoyer pour
une politique de vie associative
ambitieuse dans le cadre
du prochain quinquennat.*

Format webinaire :

- Seuls les cameras et les micros des intervenants sont actifs
- Le chat vous permet seulement de poser des questions qui seront transmises à l'oral par un modérateur
- L'ensemble des ressources liées à ce webinaire et la vidéo vous seront adressés par mail d'ici quelques jours et accessibles sur le site internet du Mouvement associatif.

Intervenants :

- Thibaut DERNONCOURT, Purpoz – Cap Collectif
- Claire THOURY, Présidente, Le Mouvement associatif
- Simon THIROT, Secrétaire général, Le Mouvement associatif
- Hubert PENICAUD, Administrateur, Le Mouvement associatif
- Frédérique PFRUNDER, Déléguée générale, Le Mouvement associatif

Introduction

Claire THOURY

Présidente Le Mouvement associatif

Présentation des résultats de la consultation

Thibaut DERNONCOURT

Purpoz

[Retour sur](#)

LA GRANDE CONSULTATION DES ASSOS

LA GRANDE CONSULTATION DES ASSOS



Demain, quelle place des associations au cœur de la société ?

Du 13 octobre au 13 décembre 2021,

Le Mouvement associatif a invité les acteurs associatifs
à en débattre sur la plateforme consultative Purpoz.

Chaque participant pouvait voter et commenter les propositions
du Mouvement associatif partager ses propres propositions
en faveur du développement de la vie associative.

C'est, par le biais de cette consultation, qui est venu conforter le travail interne,
que Le Mouvement associatif a défini les 13 engagements pour les associations
qu'il adresse aujourd'hui aux candidats et candidates à l'élection présidentielle.



11 744
visiteurs



527
participant·e·s



5 196
votes



503
contributions écrites

Les propositions du Mouvement Associatif

Favoriser l'engagement associatif

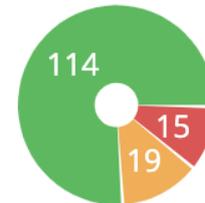
1- Créer un parcours civique renforcé à l'école

Taux d'adhésion : 75%



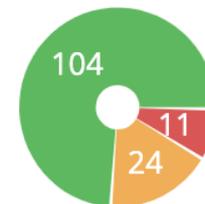
2- Universaliser le parcours civique

Taux d'adhésion : 77%



3- Faire vivre l'engagement tout au long des parcours de vie

Taux d'adhésion : 74%



Les propositions issues de la consultation

Les 5 propositions les plus votées

- **Favoriser le bénévolat associatif**

Tel que défini par le CESE : engagement libre et gratuit en dehors de son travail et de son cercle familial et de ne pas entretenir l'ambiguïté volontariat/bénévolat, le second n'attendant pas de contreparties matérielles ou financières



Taux d'adhésion : 93%

- **Financement de fonctionnement**

Permettre aux structures associatives de vivre en les aidant à financer clairement leur fonctionnement. Pour l'instant, seuls, sont financés les projets et pas suffisamment le fonctionnement et sur le long terme, ceci est vital pour faire vivre le tissu associatif, garant d'un équilibre dans les quartiers les plus pauvres.



Taux d'adhésion : 86%

- **Intégrer l'éducation à l'engagement dans les parcours éducatifs**

Faire de l'engagement un passage obligé de tous les parcours éducatifs : rendre systématique le "service learning" / éducation par l'engagement communautaire dans l'éducation dès l'âge primaire, informer les élèves et familles sur les associations locales autour des écoles, impliquer les élèves dans les projets éducatifs au moins au lycée : préparation des voyages de classe.



Taux d'adhésion : 79%

Les propositions issues de la consultation

Les 5 propositions les plus votées

- **Une heure hebdomadaire de temps de travail à consacrer, si on le souhaite, à de l'engagement associatif**

Permettre aux personnes qui travaillent et qui le souhaitent, de dégager une heure hebdomadaire dédiée à un engagement associatif (4-5 heures par mois), déduite de leur temps de travail.



Taux d'adhésion : 71%

- **Tenter de mettre en place une implication de l'Education Nationale**

Il faudrait essayer d'impliquer l'EN pour que des activités associatives soient proposées aux enfants dans le cadre des activités scolaires: rencontres avec des enfants "différents", avec des associations engagées dans l'économie sociale et solidaire, avec des enfants d'autre milieux socio-professionnels



Taux d'adhésion : 80%

Les débats autour de l'axe Engagement

L'engagement bénévole : le ciment du bien-vivre ensemble et une contribution essentielle à l'économie

- importance du travail bénévole pour de nombreuses associations : un engagement pour l'intérêt général, **libre et gratuit**.
- un manque de reconnaissance et de moins en moins de bénévoles

Quel rôle pour l'école ?

- apprendre dès l'enfance les bienfaits de l'engagement peut susciter des vocations et fournir aux associations locales les jeunes bénévoles dont elles manquent
- mais est-ce le rôle de l'école, qui a déjà beaucoup de responsabilités qu'elle a des difficultés à tenir : « *A force de demander tout à l'école, on finit par l'empêcher d'accomplir sa mission : instruire les générations et leur donner le sens critique nécessaire au bon fonctionnement de la société.* »
- « *Que viennent faire les corps en uniforme dans cette proposition ?* »

Quelle place pour le service civique ?

- le service civique, tout comme l'engagement associatif en général, ne doit jamais être **obligatoire** sous peine de dégrader son sens premier
- améliorer le service civique avant de vouloir le généraliser : pour un meilleur contrôle des missions proposées et la lutte contre les emplois déguisés autres abus
- l'engagement associatif après le lycée, un premier pas vers la **précarité** ?

Les propositions du Mouvement Associatif

Structurer une vie politique associative

1- Donner à la vie associative toute sa place au sein du Gouvernement

Taux d'adhésion : 81%

2- Augmenter significativement les moyens alloués au Fonds de Développement à la Vie Associative

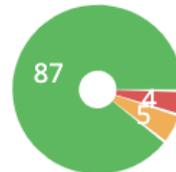
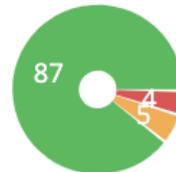
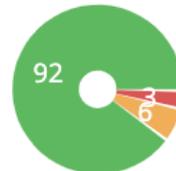
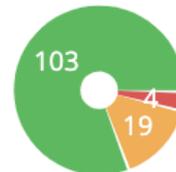
Taux d'adhésion : 91%

3- Adopter une loi de programmation pluriannuelle en faveur d'une politique ambitieuse de développement de la vie associative

Taux d'adhésion : 90%

4- Former et sensibiliser les agents de la fonction publique aux spécificités du modèle associatif

Taux d'adhésion : 93%



Les propositions issues de la consultation

Les 5 propositions les plus votées

- **Formation pour les bénévoles/salariés du monde associatif :**

Il faut des formations adaptées aux besoins des associations et accessibles à tous les membres élus, dirigeants, bénévoles ou salariés d'une association pour permettre à chacun d'augmenter ses compétences et répondre aux besoins de l'association : administratif / secrétariat / comptabilité associative / dossiers de subvention / création d'asso ou dissolution / obligations d'une association / organisation d'une assemblée générale / embauche d'un salarié...

Taux d'adhésion : 77%

- **Accompagner la transition numérique des associations :**

La crise sanitaire a accéléré et mis en exergue le recours au numérique chez les acteurs associatifs. A ce titre, il serait intéressant :

- D'inscrire la question du numérique dans les dispositifs d'accompagnement à la vie associative
- D'allouer des moyens spécifiques aux têtes de réseaux associatives tant nationales que régionales pour accompagner les associations dans leur transition numérique sur les territoires.

Taux d'adhésion : 87%

Les propositions issues de la consultation

Les 5 propositions les plus votées

- **Créer des points d'accompagnement des associations**

Avoir un point d'entrée unique, facilement identifiable pour toutes les questions des associations. Cela pour permettre aux associations, partout où elles se trouvent sur le territoire national de trouver une réponse à leur question, près de chez elles.



Taux d'adhésion : 76%

- **Organiser des Etats généraux de la vie associative**

A l'initiative de l'Etat et sous la houlette des représentants d'associations, il faudrait que soient organisés des Etats généraux de la vie associative, réunissant associations, gouvernement, collectivités territoriales, parlementaires... pour :

- un état des lieux partagé de la vie associative
- un constat collectif de l'apport des associations à la société (tant sur l'aspect économique que sur celui de la cohésion sociale)
- un travail commun sur des propositions concrètes avec un calendrier de mise en œuvre pour un plan ambitieux en soutien au développement des associations.



Taux d'adhésion : 75%



Les propositions issues de la consultation

Les 5 propositions les plus votées

- **Développer les démarches d'observation locale du tissu associatif**

La crise sanitaire de la COVID19 a pourtant mis en exergue la nécessité de pouvoir documenter rapidement les bouleversements qui impactent les associations. C'est le rôle des observatoires locaux de la vie associative qui, au travers de démarches d'enquête (qualitatives et/ou quantitatives), permettent la publication de données, d'analyses, de panoramas. Il s'agit de connaître pour agir condition nécessaire pour aider la décision en faveur du développement de la vie associative locale. De plus, par la mise en débat des enjeux de la vie associative, on permet une co-construction de réponses pertinentes pour le développement du secteur. Enfin, ces démarches sont aussi l'occasion de réunir les acteurs concernés par le fait associatif (associations et réseaux, collectivités et services de l'Etat, monde académique et universitaire...) et de communiquer sur les réalités du secteur pour favoriser sa reconnaissance.

Taux d'adhésion : 80%

Les débats autour de l'axe Vie politique

Une revendication légitime à la représentation

- une part importante de l'activité économique et un poids "plus lourd que les partis politiques"
- un moyen de faire remonter les revendications du monde de l'ESS
- une proposition ambitieuse mais "peu réaliste" ?

Quelles garanties d'indépendance en cas de soutien et de représentation par l'Etat ?

- il est nécessaire de préserver l'indépendance des associations : *"Une association doit être responsable et indépendante de la collectivité. A contrario, si financée et pilotée par la collectivité, ce ne serait plus une association mais un service public à intégrer dans la structure liée."*

Quelles modalités de représentation ?

- la « vie associative », un champ trop large pour l'action d'un seul ministère
- pour des actions concrètes, la représentation doit s'opérer à tous les niveaux, et pas seulement à l'échelon national

Quelle visibilité pour les petites associations ?

- quel bénéfice d'une représentation et d'une planification pour les petites associations ? *"Si ça pouvait être les petites associations, pourquoi pas, mais on sait que bien souvent l'état ne prête qu'aux riches..."*

Les propositions du Mouvement Associatif

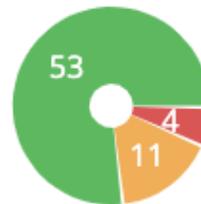
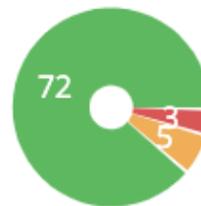
Reconnaître le dialogue civil

1- Impulser une dynamique en faveur des politiques de la vie associative territoriales co-construites

Taux d'adhésion : 90%

2- Créer un fond de soutien aux initiatives citoyennes

Taux d'adhésion : 78%



Les propositions issues de la consultation

Les 5 propositions les plus votées

- **Mener une véritable réforme en profondeur du CESE et des CESER**

Taux d'adhésion : 88%

Cette proposition vise à rééquilibrer les intérêts du présent avec ceux du futur en réformant en profondeur le CESE et les CESER. Ceux-ci pourraient être composés par exemple de représentants des organisations de la société civile, de scientifiques et de citoyens tirés au sort.

Le CESE, cette chambre méconnue, la 3e de la République, est pourtant celle du dialogue civil. Une véritable réforme devrait transformer le CESE en institution de la proximité avec les citoyens, leur permettant d'imposer, aux côtés des organisations de la société civile, la prise en charge politique de leurs préoccupations, tout en lui confiant un rôle incontournable dans la fabrique de la loi. Loin d'être un détail, une véritable réforme du CESE constituerait un enjeu important pour notre démocratie, car dans la crise démocratique que nous traversons, la consultation des citoyennes et citoyens sur les politiques qui les concernent est désormais un impératif.

Nous avons plus que jamais besoin d'un lieu où la diversité sociale, culturelle et générationnelle de notre pays soit représentée. Ce lieu doit être le CESE rénové.

La société civile organisée a un rôle déterminant à jouer, elle doit prendre part aux réflexions et aux décisions sur l'ensemble des grands sujets et enjeux contemporains. Où qu'il soit produit, le dialogue civil peut être un instrument puissant du changement et du renouveau démocratique, pour autant qu'il soit reconnu par ceux qui gouvernent.

Il est la réponse à celles et ceux qui s'inquiètent de ne jamais être entendu.e.s. Le CESE doit être revalorisé et réinvesti et le dialogue civil doit cesser d'être méprisé. La chambre de la société civile organisée permet à tous et toutes d'avoir voix au chapitre et ce sur tous les territoires grâce aux CESER. La relation entre CESE et CESER doit d'ailleurs être renforcée, leurs échanges développés, mais pour cela il faut des moyens.

Les propositions issues de la consultation

Les 5 propositions les plus votées

- **Mieux informer/former les acteurs du monde associatif**

Taux d'adhésion : 93%

La co-construction et la consultation sont des éléments correspondant à l'évolution de notre société. Celle-ci semble assez inéluctable. Mais pour que les acteurs du monde associatif (dirigeants, bénévoles, salariés) puissent contribuer efficacement à une réflexion collective, il faudrait sans doute avant tout assurer un niveau d'information/formation basique sur le droit associatif...tant d'acteurs méconnaissant les règles à respecter, quand ils ne s'en moquent tout simplement pas...comment **s'assurer** que les différents acteurs ont connaissance des règles, des responsabilités, et faire en sorte qu'ils les appliquent dans la gestion de leurs structures ?

- **Rôle et statut**

Taux d'adhésion : 66% (12 votes)

Favoriser l'importance et la compréhension des statuts et donc des possibles des rôles du bénévoles.
Favoriser l'adhésion au Conseil de direction/ prise de décision / d'investissement

Les propositions issues de la consultation

Les 5 propositions les plus votées

- **Donner du poids aux propositions issues du CESE, CESER, CEST, Conseils**

Taux d'adhésion : 100% (9 votes)

Reconnaître les instances de Conseil (CESE, CESER, CEST, Conseil citoyens...) pour qu'elles puissent peser dans les décisions qui sont prises. Qu'elles n'aient pas uniquement un rôle de conseil ou de consultation. Mais qu'on leur reconnaisse le droit à l'interpellation et à la proposition (pourquoi pas dans l'organisation de référendum)

- **Généraliser les méthodes d'accompagnement / audit**

Taux d'adhésion : 100% (4 votes)

L'évaluation d'un certain nombre de dispositifs telle qu'est pratiquée actuellement est insuffisante. La question posée est bien d'avoir une évaluation "transversale" qui seule permet d'avoir un recul sur l'impact des dispositifs de soutien.

L'idée est d'encourager les associations (déjà d'une certaine taille) et /ou regroupement d'association et Fédérations à une démarche d'accompagnement / audit en deux temps:

- une première phase interne
- et une deuxième phase externe (par des pairs)

Cela permettrait de dresser des constats et de comprendre comment des aides ponctuelles peuvent avoir un impact général sur la structure.

Les débats autour de l'axe Dialogue civil

Sur la co-construction des politiques publiques associatives :

- une coopération « indispensable » entre acteurs associatifs et acteurs publics « notamment sur des territoires de proximité au niveau local »
- quel échelon pour le développement des territoires ? « *La grandeur des nouvelles régions n'a pas adaptée à une vision du besoin territorial des assos* » → proposition d'expérimentation au niveau départemental et communal
- un état des lieux bienvenu pour évaluer les expériences déjà existantes

A propos des initiatives citoyennes :

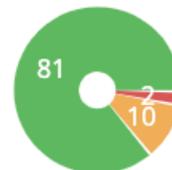
- les initiatives citoyennes : un réel besoin d'évaluation d'impact
- rendre obligatoire les démarches participatives peut faire craindre leur détournement par des groupes de pression

Les propositions du Mouvement Associatif

MIEUX SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ASSOCIATIONS, ACTRICES DE LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

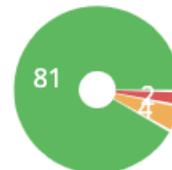
1- Mettre en place une politique d'emploi au service des projets associatifs

Taux d'adhésion : 87%



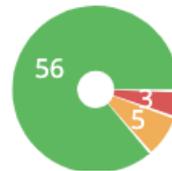
2- Faciliter l'accès des associations aux fonds structurels européens

Taux d'adhésion : 93%



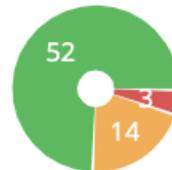
3- Baser la commande publique sur de nouveaux indicateurs de richesse

Taux d'adhésion : 87%



4- Généraliser des clauses sociales et environnementales

Taux d'adhésion : 75%



Les propositions issues de la consultation

→ Les 5 propositions les plus votées

- **Co-construire avec les associations locales la politique de la ville des quartiers**

Les associations détiennent une expertise, elle ne sont pas de simples opérateurs. Sortir de la logique d'appel à projet annuel pour construire avec les acteurs locaux la politique de demain. Généraliser la participation du secteur associatif au bilan. Participer à la définition des objectifs. Construire le nouveau contrat de ville.



Taux d'adhésion : 97%

- **Outiller la contribution des entreprises à la recherche et l'innovation**

Les associations ont un rôle majeur à jouer dans les transitions. Elles représentent la majorité des organisations du tiers secteur de la recherche. Pour ce faire, il est nécessaire de leur donner les moyens et de reconnaître leur participation à la recherche et à l'innovation : financement des activités de recherche (salaires et fonctionnement), reconnaissance des savoirs d'expérience, reconnaissance des associations comme acteurs du système de recherche et d'innovation...



Taux d'adhésion : 91%



Les propositions issues de la consultation

Les 5 propositions les plus votées

- **Réfléchir à de possibles incitation fiscales pour encourager l'engagement associatif**

Bon nombre de français aimeraient s'engager dans le monde associatif, mais les différences de rémunération sont souvent un frein à leur envie de passer du secteur de l'entreprise à celui de l'association. Pourquoi ne pas réfléchir à des mesures d'incitation fiscale qui permettraient à ceux qui s'engagent comme salariés dans l'associatif par ex d'avoir des réductions d'impôts sur le revenu ou une réduction de certaines charges pour leurs employeurs ? Si on prend l'exemple de retraités qui consacrent du temps à des activités bénévoles, le fait qu'ils puissent déduire leurs frais est une chose (il faut tout de même faire l'avance de trésorerie), mais le fait de bénéficier de réductions d'impôts sur le revenu (sur lequel ils paient déjà des impôts)... serait une "autre" incitation.

Taux d'adhésion : 75%

- **Privilégier le recours à la subvention pour financer les associations**

Privilégier le recours à la subvention, conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, pour soutenir les associations dans le cadre de conventionnements pluriannuels d'objectifs et de moyens. Plus qu'un outil juridique, administratif ou financier, la subvention matérialise la reconnaissance accordée par la collectivité à l'initiative citoyenne et associative.

Taux d'adhésion : 81%

Les propositions issues de la consultation

Les 5 propositions les plus votées

- **Vers une politique bancaire unifiée en France à destination des associations**

D'un département à l'autre, les frais bancaires peuvent passer de 0€ (oui oui ça existe !) à plus de 20€ par mois. Comment encourager l'engagement et la transition des associations sans uniformiser leurs charges mensuelles ?

Taux d'adhésion : 89%

Les débats autour de l'axe Développement

Pour une politique d'emplois pérenne

- si le secteur privé en profite (CICE), l'Etat doit aussi investir dans l'appareil citoyen qui est pourvoyeur d'emplois
- il faut cependant veiller à créer des emplois pérennes et de qualité, pas seulement au salaire minimum, en intégrant l'accompagnement et la formation des salariés et des associations
- les emplois financés par des subvention tels que proposés dans la consultation existent déjà, un nouveau type de subvention entraînera des complications administratives

Simplifier les conditions d'accès aux subventions :

- les associations sont de plus en plus soumises à des contraintes administratives chronophages, l'accès aux subventions européennes fait un craindre une nouvelle "usine à gaz" administrative
- pour simplifier les demandes de fonds : faut revoir les logiques de contrôle et d'évaluation, imaginer le regroupement et la mutualisation des demandes, réduire les délais de versement, limiter les contraintes "fallacieuses" de transparence et redevabilité
- il faut assurer la diffusion des financements pour toutes les assos, et non seulement les initiées

Les débats autour de l'axe Développement

Reconnaître et préserver la place du travail non-marchand dans l'économie

- permettre aux structures de l'ESS, dont le PIB sous-estime la production, d'être actrices du développement économique du pays
- « Attention toutefois à ne pas cantonner les associations dans un rôle de "prestataires de services" répondant uniquement à des marchés publics. », « passer par la commande publique soustrait aux associations leur capacité d'initiative et d'innovation ». Mieux vaut préserver le modèle de subventions qui préserve de la logique de résultat et des accusations de distorsion de la concurrence par les acteurs privés.
- "Il faut aussi défendre les services publics contre la privatisation et ne pas être otage d'une mise en concurrence"
- le choix de nouveaux indicateurs de richesse et d'une revalorisation du travail non-marchand "ne peut passer que par une position claire contre le modèle capitaliste, un vrai rapport de force à construire !"

Echanges autour des résultats de la consultation

Claire THOURY, Présidente, Le Mouvement associatif

-

**Simon THIROT, Secrétaire général,
Le Mouvement associatif**

-

**Hubert PENICAUD, Administrateur,
Le Mouvement associatif**

-

**Frédérique PFRUNDER, Déléguée générale,
Le Mouvement associatif**

TEMPS QUESTIONS - REPONSES

Présentation du plaidoyer du Mouvement associatif



**Les 13 engagements
pour les associations**





**3
axes**

Axe 1

**Construire le cadre
d'une relation de confiance**

Axe 2

**Donner toute sa place
à la société de l'engagement**

Axe 3

**Bâtir une économie juste au service
de la transition écologique et solidaire**

Construire le cadre d'une relation de confiance

LES ASSOCIATIONS SONT...



1,5
million
d'associations

... PRÉSENTES DANS TOUS LES CHAMPS DE LA VIE DES FRANÇAIS

agissent au quotidien
dans tous les domaines :
sport, culture, animation périscolaire,
éducation
et formation, tourisme,
action sociale et humanitaire, insertion,
protection
de l'environnement, santé,
lutte contre les discriminations,
prévention des risques,
vie locale, économie circulaire...



1 Français·e sur **3**

... ACTRICES DU BIEN-ÊTRE TERRITORIAL

cite les associations et leurs bénévoles
comme les personnes-clés
sur qui compter sur son territoire.



67 %
des Français·e

... AGENTS DE CONFIANCE

ont confiance dans les associations comme
acteur de la démocratie.

1

Proposer une loi de programmation pour le soutien à la vie associative

- > *Le renforcement du FDVA comme outil structurant de la politique de vie associative, doté des moyens nécessaires pour le renforcement de ses missions existantes (et notamment le soutien à la formation des bénévoles ou le soutien aux études et expérimentations) et le développement de nouvelles missions (soutien à la structuration associative et aux têtes de réseaux en particulier).*
- > *Le soutien au développement de l'innovation sociale et sociétale par le renforcement des liens entre recherche et association au travers de dispositifs adaptés*
- > *La réaffirmation de la subvention comme outil d'investissement au service de l'intérêt général, et en particulier de la subvention de fonctionnement*
- > *Le soutien à des moyens humains dédiés, au travers de l'augmentation et de la revalorisation des postes Fonjep entre autres, mais aussi de la prise en compte*
- > *Le soutien à l'accompagnement des associations et à sa structuration territoriale*
- > *Le développement de l'évaluation et de la valorisation de l'action associative et de ses effets, avec des moyens dédiés*

2

Abroger le Contrat d'Engagement Républicain et engager une déclinaison systématique des Chartes d'engagements réciproques...

- > *Modifier l'article 12 de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 afin de remplacer le Contrat d'engagement républicain fixé par décret par une référence à la Charte des engagements réciproques*

La Charte des Engagements réciproques permet de construire un cadre partenarial d'actions, dans le respect des prérogatives et du rôle de chacune des parties, au service de valeurs et principes partagés. Elle peut être déclinée par secteur d'activité et /ou par territoire

- > *Engager, sous l'égide du Premier Ministre, une déclinaison de la Charte des engagements réciproques dans tous les ministères avec les représentants associatifs intervenant dans ces champs, ainsi qu'au niveau régional, sous l'égide des préfets et en lien avec les exécutifs régionaux*
- > *Assurer avec l'ensemble des parties prenantes un suivi et une évaluation de la déclinaison de la Charte et de ses effets*

3

Développer une politique volontariste de formation de l'administration au monde associatif...

- > *Modèle économique non lucratif et notamment ses spécificités comptables, possibilité de dégager des excédents, cadre d'exercice fiscal.*
- > *Conditions régissant les relations avec les pouvoirs publics, en particulier au regard du cadre européen (reconnaissance de la subvention, possibilité de définition de services économiques et sociaux d'intérêt général).*
- > *Modes d'organisation : principe de gestion désintéressée, modalités de gouvernance, modes de fonctionnement et d'organisation des réseaux associatifs...*

Ces formations doivent faire partie :

- > *des modules de la formation initiale (statutaire) de la fonction publique d'Etat, notamment dans le cadre du nouvel Institut national de Service Public, et de la fonction publique territoriale (INET).*
- > *des catalogues de formation continue proposés aux agents de la fonction publique.*

4

Assurer une présence forte au sein de l'architecture gouvernementale

... grâce à un interlocuteur disposant des pouvoirs nécessaires pour

- > *Rendre visible et valoriser l'apport de l'engagement associatif et de son économie comme facteur de progrès social et démocratique.*
- > *Rendre compte d'une volonté politique forte de faire du développement de la vie associative un enjeu du quinquennat, entraînant les arbitrages budgétaires nécessaires.*

axe 2 Donner toute sa place à la société de l'engagement

LES ASSOCIATIONS SONT...



... LE PREMIER LIEU D'ENGAGEMENT EN FRANCE

Sur les 22 millions de bénévoles
en France, 20 millions
le sont dans des associations.
Le nombre de participations bénévoles
augmente de façon continue depuis
2011 :
environ +4,5% par an.

+4,5 %
de participations
bénévoles par an



... DES ESPACES DE DÉMOCRATIE, DE MOBILISATION, D'ÉMANCIPATION ET DE TRANSFORMATION SOCIALE

1 Français·e sur **2** est adhérent d'une association.



... ACTRICES DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET TERRITORIAL

considèrent les associations comme des acteurs importants de
la vie locale et du dynamisme
de leur territoire sur qui compter sur son territoire.

9 Français·e sur **10**

5

Construire, avec les acteurs associatifs et dans une logique interministérielle, une stratégie nationale de l'engagement

- > *La sensibilisation à l'engagement dès le plus jeune âge et le remplacement du Service national universel (SNU) par un parcours d'éducation civique à l'école composé de :*
 - *Une semaine de stage en association en complément du dispositif de stage en entreprise en 3^e, afin de faire découvrir aux jeunes le bénévolat et le fonctionnement d'une association.*
 - *Une classe découverte, au moins, au cours du parcours scolaire pour favoriser l'apprentissage de la vie collective et de l'autonomie.*
- > *La facilitation de l'engagement tout au long de la vie, dans une logique de « parcours d'engagement »*

6

Permettre l'accès de tous les jeunes qui le souhaitent au Service Civique

- > Réaffirmer haut et fort la volonté d'universaliser le Service Civique, c'est-à-dire fournir à tous les jeunes d'une classe d'âge une information claire et précise de ce qu'est le Service Civique, tant au niveau des modalités d'engagement que de la valeur ajoutée du Service Civique dans leur parcours.
- > Mettre les moyens financiers nécessaires pour, d'ici la fin du quinquennat atteindre jusqu'à 500 000 offres de missions intéressantes et respectueuses de l'esprit du Service Civique à proposer aux jeunes, tout en maintenant une durée de 8 mois en moyenne (et la souplesse prévue par la loi de 6 à 12).
- > Mettre les moyens humains et d'accompagnement nécessaires pour garantir la qualité du Service Civique, prévenir les dérives, et assurer son accessibilité à tous les jeunes.
- > Conforter le rôle des associations, premier lieu d'engagement des citoyens, dans le développement massif du Service Civique.



Mettre en place une démarche de rationalisation et simplification des obligations de déclaration et contrôles des associations...

... pour rendre supportable la prise de responsabilités dans les associations :

- > *Cartographie de l'existant, tous champs confondus : création d'associations et mises à jour statutaires, obligations comptables et financières, obligations fiscales, déclarations liées aux activités, déclarations liées à l'emploi, obligations liées aux demandes de financement public...*
- > *Evaluation de la pertinence et de la proportionnalité des dispositifs/obligations au regard des besoins et risques identifiés, réalité du traitement des informations, redondance des obligations.*
- > *Propositions, y compris d'ordre législatives et réglementaires, pour permettre la rationalisation et la simplification avec définition des moyens et modalités de mise en œuvre.*
- > *Responsabilité du suivi de la mise en œuvre, y compris opérationnelle.*

Cette mission doit être interministérielle et dotée de moyens d'action et financiers suffisants pour assurer le suivi et la mise en œuvre de solutions répondant aux préconisations émises.

8

Créer un crédit d'impôt pour favoriser et reconnaître l'engagement de tous et toutes

... y compris des personnes non-imposables.

- > *Ce crédit d'impôt remplacera l'exonération fiscale actuellement appliquée pour les cotisations aux associations d'intérêt général.*
- > *Tout en favorisant l'adhésion aux associations, cette mesure serait à la fois juste socialement et facteur de mixité sociale dans le profil des membres.*
- > *En effet, contrairement à la réduction d'impôt, si le crédit d'impôt est supérieur au montant de l'impôt, le surplus (ou la totalité si vous n'êtes pas imposable) donne lieu à remboursement par la Direction Générale des Finances Publiques.*

9

Créer un fonds de soutien des initiatives citoyennes...

... doté annuellement de 5% du montant total des crédits affectés au fonctionnement de la démocratie représentative, en vue d'une promotion des droits des habitantes et des habitants, et du faire ensemble dans les territoires, pour une démocratie d'initiative citoyenne.

- > *Ce fonds doit être pensé non pour le financement de projets de services ou d'actions ou d'animations sociales, mais pour permettre de soutenir toute initiative citoyenne contribuant au débat public, à la prise de parole et à la construction collectives sur des sujets d'intérêt commun. Il doit faciliter la participation citoyenne telle que souhaitée par les habitants et habitantes eux-mêmes et non pensée à partir de structures organisées.*

Cette proposition reprend la proposition formulée en juillet 2013 par Marie-Hélène Bacqué et Mohammed Mechmache dans leur rapport « Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires : pour une réforme radicale de la politique de la ville ».

Bâtir une économie juste au service de la transition écologique et solidaire

LES ASSOCIATIONS SONT...



... LE PREMIER LIEU D'INNOVATION SOCIALE

C'est au sein des associations que sont nées de nombreuses réponses aux besoins sociaux et sociétaux, devenues ensuite pour certaines des éléments constitutifs de politiques publiques : accompagnement des personnes en situation de handicap, RSA, service civique, aide à domicile, participation des usagers aux services de santé, réemploi...

1,8
million
de salarié·e·s



... CRÉATRICES D'EMPLOIS DE PROXIMITÉ

soit plus de 9% de l'emploi privé.
Dans certains départements, comme la Haute-Loire, l'Aveyron, le Cantal ou la Creuse, l'emploi associatif représente plus de 16% de l'emploi privé.



... AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

porteurs d'une forme d'économie répondant aux enjeux de transformation pour un développement soutenable et durable :

80 %

des structures de l'Économie Sociale et Solidaire sont des associations

10

Mettre en place une politique dédiée de soutien à la création d'emplois associatifs...

... distincte des politiques d'insertion .

Ce soutien, sur trois ans, viendrait en appui au développement de projets territoriaux d'utilité citoyenne.

À l'instar des « postes Fonjep », des subventions seraient versées par l'intermédiaire d'un fonds pour le compte de l'État à des associations d'intérêt général, qui présentent un projet dans le champ éducatif, environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel (par référence

à l'article 200 du Code Général des Impôts).

Les associations ciblées seraient donc les associations non lucratives, à gestion désintéressée, poursuivant un but d'intérêt général entrant dans la cible ci-après définie.

- > *Une aide versée sur 3 ans maximum dont le montant est déterminé en fonction de critères d'intérêt général sur le projet et sur le fonctionnement de l'association.*
- > *Une prise en charge de 80% du SMIC la première année, 60% la deuxième et 40% la troisième.*
- > *Une aide dégressive versée par l'intermédiaire d'un fonds dédié pour le compte de l'État.*

11

Mettre au cœur des travaux sur la taxonomie sociale et la finance durable les spécificités des structures de l'économie sociale et solidaire et de l'économie non lucrative...

Le dynamisme de l'Économie sociale et solidaire, et des associations en son sein, est une des richesses et des spécificités de la France. Elle doit en porter les enjeux au niveau européen pour faire progresser une Europe sociale et solidaire. Dans le cadre des travaux sur la finance durable dans l'Économie européenne, l'État français doivent se mobiliser, pour :

- > *Faire avancer la définition d'une taxonomie sociale des investissements afin de compléter la taxonomie verte et ainsi ne pas opposer l'environnemental et le social.*
- > *Agir pour et avec les acteurs de l'ESS pour faire entendre leur voix et faire reconnaître la nécessité d'une approche ambitieuse valorisant les principes, notamment en termes de gouvernance, de l'économie sociale et solidaire et de l'économie non lucrative.*

12

Définir de nouveaux indicateurs permettant de rendre compte de la valeur ajoutée de l'action associative

- > *Créer les cadres partagés permettant de mieux mesurer l'apport de l'économie non lucrative (évaluation, comptabilité extra-financière...)
et assurer leur mise en œuvre par des moyens appropriés.*
- > *Utiliser les nouveaux indicateurs de richesse pour la définition des politiques publiques en amont, et non seulement pour leur évaluation.*

13

Porter au niveau européen la reconnaissance de l'économie non lucrative et de ses spécificités

Cela passe par :

- > la reconnaissance des spécificités du modèle associatif : L'association se caractérise par un but statutaire de non-lucrativité. Celui-ci s'incarne en premier lieu par la gouvernance bénévole et démocratique. En second lieu, le but non-lucrative s'incarne par le principe de gestion désintéressée. La gestion désintéressée d'une association est établie si toutes les conditions suivantes sont réunies : les dirigeants exercent leurs activités bénévolement, l'association ne procède à aucune distribution directe ou indirecte de bénéfice, sous quelque forme que ce soit, les membres de l'association ne détiennent aucune part, quelle qu'elle soit, de l'actif (c'est-à-dire du patrimoine de l'association).
- > Reconnaissance de la capacité d'exercer des activités

économiques sans remettre en cause le caractère non lucratif : la logique économique ne se réduit pas à la seule logique de marché et le secteur associatif a besoin de la reconnaissance d'une économie plurielle. La possibilité d'exercer une activité économique sans remettre en cause le but non lucratif existe déjà de manière encadrée dans les textes européens pour certains secteurs : protection de la nature, la culture et la préservation du patrimoine (alinéa 34 et suivant de la Communication de la Commission relative à la notion d' « aide d'État » visée à l'article 107, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne). Il conviendrait ainsi de l'élargir.

1

Proposer une loi
de programmation
pour le soutien
à la vie associative

2

Abroger le Contrat
d'Engagement Républicain
et engager une déclinaison
systématique des Chartes
d'engagements réciproques

3

Développer une politique
volontariste de formation
de l'administration
au monde associatif

4

Assurer une présence forte
au sein de l'architecture
gouvernementale

5

Construire, avec les acteurs
associatifs et dans une logique
interministérielle, une stratégie
nationale de l'engagement

6

Permettre l'accès
de tous les jeunes
qui le souhaitent
au Service Civique

7

Mettre en place une démarche de rationalisation et simplification des obligations de déclaration et contrôles des associations

8

Favoriser et reconnaître l'engagement de tous et toutes

9

Créer un fonds de soutien des initiatives citoyennes

10

Mettre en place une politique dédiée de soutien à la création d'emplois associatifs

11

Mettre au cœur des travaux sur la taxonomie sociale et la finance durable les spécificités des structures de l'économie sociale et solidaire et de l'économie non lucrative

12

Définir de nouveaux indicateurs permettant de rendre compte de la valeur ajoutée de l'action associative

13

Porter au niveau européen la reconnaissance de l'économie non lucrative et de ses spécificités

TEMPS QUESTIONS - REPONSES

Les associations face aux candidates et candidats à la présidentielle

Rendez-vous le **7 mars à 18h**



[twitch.tv/
jeanmassietaccropolis](https://www.twitch.tv/jeanmassietaccropolis)



[facebook.com/
lemouvementassociatif](https://www.facebook.com/lemouvementassociatif)